

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 5 FEVRIER 2025**

N°CC2025/010 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RECEPTION DE MATIERES DE VIDANGES ISSUES D'INSTALLATIONS INDIVIDUELLES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION A REVIGNY-SUR-ORNAIN

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du trente janvier deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 22

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [Andernay], M. François CLAUSSE [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], M. Pierre LIOGIER [Lahey-court], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [Laimont], MM Stéphane SIMON, Richard SIRI [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzecourt], M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, Virginie SANTARINI-GUILLINGER, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUISIER, Yves MILLON [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], M. Roger COLLIGNON [Vassincourt], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

Membres suppléants :

M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi] est représenté par M. Pierre LEPINE

Étaient excusés :

M Sébastien ARNICOT [Contrisson] donne pouvoir à Mme Anne ROUSSEL, Mme Virginie DANIEL [Contrisson] donne pouvoir à M. François CLAUSSE, M. Jean-Jacques WESTRICH [Lahey-court] donne pouvoir à M. Pierre LIOGIER, Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Virginie SANTARINI-GUIRLINGER** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ d'approuver le principe d'accueil de matières issues d'opérations de vidanges d'installations individuelles d'assainissement des eaux usées à la Station d'Épuration à Revigny-sur-Ornain,
- ≈ de fixer les conditions suivantes pour ces prestations de réception et de traitement des matières issues d'opérations de vidanges d'installations individuelles d'assainissement des eaux usées :
 - prestations de réception et de traitement proposées exclusivement aux vidangeurs professionnels agréés par le Préfet de leur Département de référence
 - acceptation des matières soumises à la signature préalable d'une convention arrêtant les conditions et modalités de la réception et du traitement
 - tarif d'accueil et de traitement au titre de l'année 2025 :
 - 40,00 € HT / m³ pour les matières de vidanges issues d'installations individuelles d'assainissement localisées en Pays de Revigny
 - 45,00 € HT / m³ pour les matières de vidanges issues d'installations individuelles d'assainissement non localisées en Pays de Revigny
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente, et notamment la signature des documents et émission des actes comptables en conséquence de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 6 février 2025